

Conditions générales de l'opération parrainage Orange Money

La société W-HA, société anonyme au capital de 10 008 000 euros, dont le siège social est situé 25 bis avenue André Morizet – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 433 506 433 et agréé en qualité d'Etablissement de Monnaie Electronique (« EME ») sous le code interbancaire n°14738, organise une opération commerciale de Parrainage auprès des abonnés de son service Orange Money.

ARTICLE 1. OBJET DU PARRAINAGE

Le parrainage permet au parrain de bénéficier de cinq (5) euros crédités sur son compte Orange Money France (« OMF »). Le Parrain bénéficiera de cet avantage lorsque son Filleul créera un compte OMF en renseignant son Code Parrain et sous réserve que l'ouverture du compte soit effective (inscription et réalisation d'un premier dépôt d'argent) et que son dossier soit homologué. Le Filleul bénéficiera, en tant que nouvel utilisateur du service OMF de cinq (5) euros offert.

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES DU PARRAINAGE

La présente opération de Parrainage (ci-après dénommée « le Parrainage ») est ouverte pour la France métropolitaine du 22 janvier 2019 au 31 mai 2019.

La participation au Parrainage implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales de l'opération de Parrainage dans leur intégralité. Cette offre est valable entre deux individus distincts.

ARTICLE 3. CONDITIONS RELATIVES AU PARRAIN

Le Parrain doit être titulaire d'un compte OMF depuis 7 jours afin de pouvoir participer à l'opération et bénéficier d'un Code Parrain. Il est précisé que le Code Parrain est uniquement valable pour l'inscription en ligne sur le site web ou via les applications Orange Money France mobiles IOS/Android (voir terminaux compatibles sur le site web Orange Money France) de son/ses Filleul(s).

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU FILLEUL

Le Filleul ne doit pas avoir été titulaire d'un compte OMF associé au même numéro de mobile que celui utilisé pour l'inscription dans les trente (30) jours précédant la date de début de l'opération de Parrainage. Il ne peut utiliser qu'un seul Code Parrain non cumulable. Il est précisé que le Code Parrain est uniquement valable pour les inscriptions en ligne via les applications Orange Money France mobiles IOS/Android) au service OMF. Afin de bénéficier de l'offre, le Filleul doit souscrire au service OMF, en ligne, pendant la période du 22 janvier 2019 au 31 mai 2019 en renseignant le Code Parrain. Cette inscription se fera dans les Conditions Générales d'Utilisation du service. Le Filleul devra enfin activer son compte OMF au plus tard dans les dix (10) jours suivant la fin de l'opération et réaliser un premier dépôt d'argent sur son compte.

ARTICLE 5. MODALITES DU PARRAINAGE

Dans le cadre du Parrainage, le Code Parrain est valable jusqu'à dix (10) parrainages effectués sur la période du 22 janvier 2019 au 31 mai 2019 et peut ainsi permettre au parrain d'obtenir cinq (5) euros par parrainage.

L'offre de Parrainage ne pourra se cumuler avec toute autre offre en cours, au cours de la période 22 janvier 2019 au 31 mai 2019.

Le Parrainage s'applique une fois que l'inscription du Filleul est définitive et sous réserve d'avoir effectué un premier dépôt d'argent.

W-HA se réserve le droit d'exclure de l'opération de Parrainage, après enquête, toute personne qui aurait fraudé. W-HA ne saurait toutefois encourir une quelconque responsabilité à l'égard des abonnés du fait des fraudes commises.

ARTICLE 6. VALIDATION DU PARRAINAGE ET ATTRIBUTION DU CADEAU DE PARRAINAGE

Le Parrainage sera validé sous réserve de l'inscription du Filleul au service OMF et de la réalisation par ce dernier d'un premier dépôt d'argent. Le Filleul et le Parrain recevront un Email ou SMS de confirmation du Parrainage après validation.

Une fois le Parrainage validé, le Parrain et le Filleul bénéficieront chacun de cinq (5) euros crédités sur leur compte OMF.

Pour le Filleul, le cadeau de Parrainage sera crédité dans les 3 jours suivant son premier dépôt d'argent sur le compte OMF.

Pour le Parrain, le cadeau de Parrainage sera crédité sur son compte OMF dans les 3 jours suivant l'homologation du Filleul.

ARTICLE 7. DONNEES PERSONNELLES

Le Parrain et le Filleul sont informés que des Données personnelles les concernant sont traitées par l'EME en vue de prendre en compte leur participation au Parrainage et de leur attribuer le cadeau de Parrainage. Les Données personnelles du Filleul sont également traitées en vue de prendre en compte sa souscription au service Orange Money France.

Les catégories de données traitées sont les suivantes : données d'identification (nom, prénom), état civil (date et lieu de naissance, nationalité), données de contact (adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail).

Les champs obligatoires à remplir pour que la participation à l'opération de parrainage soit prise en compte sont signalés au Parrain et au Filleul au moment de la saisie de leurs Données personnelles.

Ces données personnelles sont destinées aux équipes de l'EME.

Les données personnelles traitées sont conservées pendant toute la durée de détention par le Parrain et le Filleul d'un compte Orange Money et au maximum trois ans à compter de la clôture du compte.

Le Parrain et/ou le Filleul disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ils peuvent également s'opposer aux traitements réalisés ou en demander la limitation. Le Parrain et/ou le Filleul peuvent émettre des directives sur la conservation la suppression ou la communication de leurs Données personnelles après leur décès.

Pour exercer leurs droits, le Parrain et/ou le Filleul doivent écrire à l'EME à l'adresse suivante : W-HA – SAV Orange Money France, 25 bis avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, en joignant une copie recto verso lisible de leur pièce d'identité.

Il est précisé que tout consommateur ne souhaitant pas faire l'objet d'une prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée Bloctel sur le site www.bloctel.gouv.fr.